



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Groupe AV
Mme Helen Minguely

1963 Vétroz

Dossier traité par :
Dominique Kuster
077 814 73 66
dominique.kuster@vetroz.ch

Vétroz, le 7 septembre 2023

Réponse au « Postulat au sujet des haies », accepté en séance du Conseil général du 20 mars 2023

Madame la cheffe de groupe,

Nous nous référons à votre postulat cité en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, dans le délai réglementaire de 6 mois, son rapport avec des conclusions (art. 37 du Règlement du Conseil général).

Ce postulat propose de donner une subvention pour planter des haies vives d'espèces indigènes.

La municipalité abonde sur le fond, et compte bien faire quelque chose pour favoriser les haies vives, mais le principe de donner une subvention n'est pas facile à mettre en place. Ceci demande tout d'abord un règlement pour établir les règles et fixer les montants des subventions.

Un tel règlement serait une possibilité, mais la municipalité travaille actuellement sur la révision majeure du règlement des constructions, qui traite également des aménagements extérieurs, et c'est par ce règlement que nous comptons agir en premier lieu. Un règlement spécial sur les haies vives, ou plus général sur la biodiversité en zone habitable n'aurait de sens que comme complément du règlement des constructions.

Pour votre information, le conseil municipal doit se déterminer, lors d'une séance spéciale le 14 septembre, sur une proposition d'articles relatifs aux aménagements extérieurs, palissades, haies vives, indice de surface vertes et parking.

Les résultats de cette détermination seront ensuite transmis à la commission d'édilité du Conseil général par laquelle vous pourrez avoir plus d'information et d'action sur la finalisation de ces articles.

Veuillez agréer, Madame la cheffe de groupe, nos salutations distinguées.

Municipalité de Vétroz


Le Président

Olivier Cottagnoud


Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz